



LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Société à Capital public au Capital Social de 4 973 950 000 FCFA. Contribuable N° M108300010749S

B.P. 503 Garoua. République du Cameroun • Téléphone : +237 696 16 41 40 / 699 99 98 18

Internet : www.lanavet.cm • E-mail : lanavet@lanavet.cm

DECISION N° 26-014/D/LANAVET/DG/DAF/SGRH/2026

Portant attribution du Marché faisant suite à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 004/AONO/LANAVET/CIPM/2026 du 09/06/2026 relatif à l'acquisition des réactifs et consommables pour le diagnostic de la brucellose, de la fièvre aphteuse, de la tuberculose et des mammites.

=====

Le Directeur Général du LANA VET

Maître d'ouvrage,

- Vu La constitution ;
- Vu Le décret n° 83/479 du 08 Octobre 1983 créant le Laboratoire National Vétérinaire ;
- Vu Le décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu Le décret n°2021/089 du 12 Février 2021 portant transformation du Laboratoire National Vétérinaire en Société à Capital Public ;
- Vu Le décret n°2021/090 du 12 Février 2021 portant approbation des statuts du Laboratoire National Vétérinaire ;
- Vu La résolution n°001/S EXT CA/LANAVET/2025 du 14 août 2025 portant nomination du Directeur Général du Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) ;
- Vu La décision n°26-001/D/LANAVET/PCA/CAB du 08 juillet 2026 portant désignation du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés du Laboratoire National Vétérinaire ;
- Vu La Décision n°D25-01/LANAVET/PCA/CAB du 05 septembre 2025 portant désignation des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés du Laboratoire National Vétérinaire ;
- Vu La loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- Vu La circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026.
- Vu la proposition de la Commission interne de passation des marchés auprès du LANA VET.

Considérant le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/LANAVET/CIPM/2026 du 09/06/2026 relatif à l'acquisition des réactifs et consommables pour le diagnostic de la brucellose, de la fièvre aphteuse, de la tuberculose et des mammites.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'appel d'offre susmentionné :

N° de l'avis de d'appel d'offres	Objet de la consultation	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Durée d'exécution
N°004/AONO/LANAVET/ CIPM/2026 du 09/06/2026	Acquisition des réactifs et consommables pour le diagnostic de la brucellose, de la fièvre aphteuse, de la tuberculose et des mammites.	PRONEG SARL Garoua	Cent quarante-quatre millions huit cent soixante-deux mille cinq cent quinze francs (144 862 515)	90 jours

Article 2 :

- 1) La société adjudicataire susvisée ne pourra commencer la prestation qu'après signature de contrat y afférent ;
- 2) Le délai d'exécution de la prestation court à compter de la notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Garoua, le **17 JUL 2026**

Le Directeur Général du LANA VET,
Maître-d'ouvrage

Ampliations :

- ARMP/NO ;
- Président CIPM ;
- Attributaire ;
- DAF / Chef de service du marché ;
- Ingénieur du marché ;
- Chronos / Archives.





LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Société à Capital Public au capital de 4.973.950.000 FCFA. Contribuable N° M108300010749S

B.P. 503 Garoua, République du Cameroun • Téléphone : +237 696 16 41 40 / 699 99 98 18

Internet : www.lanavet.cm • E-mail : lanavet@lanavet.cm

COMMUNIQUE N° 006 /C/LANAVET/DG/DAF/SGRH/2026

Portant attribution du marché faisant suite à l'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/LANAVET/CIPM/2026 du 09/06/2026 relatif à l'acquisition des réactifs et consommables pour le diagnostic de la brucellose, de la fièvre aphteuse, de la tuberculose et des mammites.

Le Directeur Général du LANA VET, Maître d'ouvrage, communique :

Par Décision N° 2604/D/LANAVET/DG/DAF/SGRH/2026 du **17 JUL 2026**, la société **PRONEG SARL**, Tél : 237 696 64 97 49 ci-après désignée a été retenue comme attributaire du marché relatif à l'appel d'offre suscitée :

N° de l'avis de d'appel d'offres	Objet de la consultation	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Durée d'exécution
N°004/AONO/LANAVET/CIPM/2026 du 09/06/2026	Acquisition des réactifs et consommables pour le diagnostic de la brucellose, de la fièvre aphteuse, de la tuberculose et des mammites.	PRONEG SARL Garoua	Cent quarante-quatre millions huit cent soixante-deux mille cinq cent quinze francs (144 862 515)	90 jours

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au LANA VET pour la souscription du projet de marché y afférent.

Les soumissionnaires qui ne sont pas retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Garoua, le **17 JUL 2026**

Le Directeur Général du LANA VET,
Maître d'ouvrage

Ampliations :

- ARMP/NO ;
- Président CIPM ;
- Attributaire ;
- DAF / Chef de Service du marché ;
- Chronos / Archives.



Dr. Ganga Tonné
Vétérinaire Hors Echelle